



CYCLO-CROSS NOCTURNE - SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX

Règlement

Article 1 : Organisation

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise le Samedi 9 novembre 2024, le **1^{er} Cyclo-Cross en Nocturne de Saint-Georges-Les-Baillargeaux**, inscrit aux calendriers départemental et régional sous les règlements de la FFC.

Article 2 : Règles sanitaires

La situation déterminera les mesures sanitaires à prendre.

Article 3 :

Le **Cyclo-cross** est une discipline hivernale permettant aux amateurs de la route et du VTT de pratiquer un cyclisme en sous-bois ou sentiers sur des parcours courts comportant des portions à effectuer à pied.

Article 4 : Engagement

Cette épreuve est ouverte aux catégories : U15, U17, U19, Senior et Professionnel, hommes et femmes

Les engagements se feront via CicleWeb de la Fédération Française de Cyclisme ou adressés chez l'organisateur : Michel SOULAT, 2 route de la Génauraye, 86540 THURE

Article 5 : Horaires et Distance

Catégories	Dossards	Départ	Distance
U15	16h00	17h00	1,600 km
U17	“	17h30	“
Access + Seniors Dames	17h00	18h15	“
U19 et Seniors – H/F	“	19h30	“

Article 7 : Assurances

Ces épreuves sont assurées par les Assurances **AXA**

Article 8 : Secours

Dispositif Prévisionnel de Secours (DSP) : des secouristes équipés de gilet distinctif seront présents.

Un véhicule sera leur à leur disposition pour se déplacer sur le circuit.

Article 9 :

Les Organisateurs peuvent être joints à tout moment sur les N° de téléphones suivants :

- Cyrille LIENART 07.86.97.49.71
- Michel SOULAT 06.81.71.14.18

Article 9 : Protocole

Le protocole se déroulera au podium.

Article 10 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux.